



## RAPPORT MORAL Assemblée Générale de l'année 2019

### Le Projet Associatif :

Dans le cadre de la réécriture du projet associatif, les membres du Conseil d'Administration (composé majoritairement de parents bénévoles) et les salariés se sont engagés dans une réflexion collective qui vise à actualiser les valeurs de l'association Enfance et Jeunesse.

Suite à la réalisation d'un état des lieux (sur la période 2015 – 2019), un collectif a mené différents travaux de réflexion autour des atouts de l'association. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer qu'elle :

- Est connue et reconnue sur son territoire,
- A une image positive,
- Est stable
- Est pérenne.

Elle répond à un besoin de mode de garde pour les familles.

**« L'association Enfance et Jeunesse a pour objet de gérer et d'animer des activités éducatives à travers les loisirs des enfants et des jeunes de la commune, des communes environnantes ou scolarisés sur Montreuil-Juigné ».** (cf statuts)

Considérant les loisirs comme un ensemble d'activités encadrées et choisies, l'association a vocation à intervenir dans le cadre des temps libres des enfants et des jeunes (3 à 18 ans *en priorité*). Cependant, il peut être envisagé d'intervenir sur le temps scolaire, si cela s'inscrit dans un projet partagé avec les acteurs éducatifs du territoire.

Aujourd'hui, l'association gère deux structures d'accueil collectif de mineurs : l'Accueil de Loisirs Enfants de la Guyonnière et l'Espace Jeunesse. Elle agit également hors de ses murs.

Agréée d'éducation populaire, l'association développe le libre choix comme un principe pédagogique essentiel.

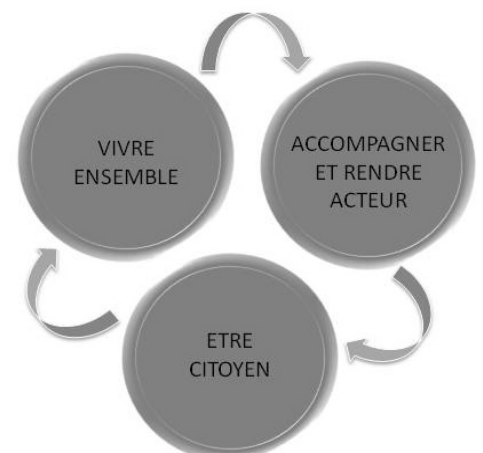
Le Conseil d'Administration a la volonté de :

- Maintenir la stabilité de l'association tout en accentuant la dynamique associative.
- Rester attentif et réactif aux évolutions sociales et sociétales.
- Encourager les questionnements et les innovations.

Notre projet associatif s'appuie sur ces valeurs interdépendantes :

Elles serviront de référence à toutes les actions entreprises par l'association.

Elles fourniront les lignes directrices des projets pédagogiques des différents secteurs d'activités.



## Liens avec la municipalité :

- L'association a signé 2 conventions triennales avec la municipalité (Janvier 2018- Décembre 2020) :
  - ⇒ Une convention générale d'objectifs
  - ⇒ Une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux et de matériel
- Le contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) :

La CAF vient valoriser toutes les actions à destination de la petite enfance-enfance et jeunesse sur le territoire par le biais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ; contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une Caf et la municipalité.

Une aide financière de la CAF est accordée à la municipalité concernant les actions ALSH la Guyonnière et Espace Jeunesse; qui est reversée à l'association (comprise dans la subvention municipale)

## Montant de la subvention municipale 2019: 246 500 € pour 2019

## Le Conseil d'Administration :

Je précise que l'association Enfance et Jeunesse n'est pas un service municipal, même si elle est souvent perçue comme telle par les adhérents. C'est une structure associative avec 4 élus municipaux, bien sûr, mais aussi des parents, des jeunes et d'autres partenaires, tels que des professionnels et des bénévoles ponctuels.

L'association Enfance et Jeunesse est une association de type Loi 1901 et à ce titre ses membres sont des bénévoles. Il a pour tâche de gérer l'association (personnel et adhérents) et de mettre en œuvre le projet associatif et ses objectifs. Il doit être à l'écoute des adhérents : des parents et des jeunes. C'est 1 lieu d'échanges et de décisions. Les membres du C.A. sont également mis à contribution comme par exemple pour les séances d'inscriptions à l'Accueil de Loisirs ou sur des événements ponctuels.

Les compétences de chacun sont également appréciées.

Je tiens à préciser qu'il est possible d'intégrer le CA en cours d'année ou à « l'essai ». Il ne faut pas hésiter à venir vers nous. Sans les bénévoles qui donnent de leur temps, sans contrepartie, l'association n'existerait pas.

En 2019, le C.A. 2019/2020 était constitué de : 9 parents, 4 personnes qualifiées et 4 élus municipaux. Des bénévoles actifs peuvent également être membres.

***En raison de la Covid-19, l'Assemblée Générale n'a pas pu se tenir en mai dernier, comme habituellement.***

***Le C.A. du 25 juin 2020 a accueilli de nouveaux membres : 4 élus municipaux (en remplacement des 4 précédents et 1 jeune).***

### Composition du C.A. de l'année 2020-2021:

Parents : Aurélia BEAUPERE, Patrice BETTON, Jérôme CERLATI, Maryse CREMONT, Anna GUERIN, Thierry HUGUENIN, Manuel LARDEUX, Delphine PASQUIER et Aurélie ROBINEAU

Personnes qualifiées : Caroline SOULARD, Catherine LE BER, Martine BOURCIER et Olivier LAURENDEAU

Jeune : Azet GHOUBARI

Elus municipaux : William VIERON, Pierre-Samuel ABLAIN, Emily RIOT et Françoise VADOT

## Le Bureau :

En 2019, 6 bénévoles composaient le bureau :

Présidente : Caroline SOULARD

Vice-Présidente : Catherine LE BER

Trésoriers : Patrice BETTON et Maryse CREMONT

Secrétaires : Martine BOURCIER et Aurélia BEAUPERE

***Le C.A. du 1<sup>er</sup> octobre 2020 a élu les nouveaux membres du bureau suivant :***

### Composition du BUREAU de l'année 2020-2021:

Présidente : Caroline SOULARD

Vice-Présidente : Catherine LE BER

Trésoriers : Patrice BETTON et Maryse CREMONT

Secrétaires : Aurélia BEAUPERE et Thierry HUGUENIN

En conclusion du rapport moral, je reprends la devise de l'association ENFANCE et JEUNESSE « Le plaisir de grandir ensemble » afin de remercier ... les parents, les jeunes, les bénévoles, les employés municipaux (fréquemment sollicités), les différents partenaires, sans oublier les salariés ... qui contribuent, par leur implication au sein de l'association, à l'épanouissement, au sens large, des enfants et des jeunes de Montreuil-Juigné et des communes environnantes sur leurs temps libres.